



Assemblée générale

Distr. générale
17 juin 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session
Point 110 de la liste préliminaire*
Contrôle international des drogues

Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport a été établi en application de la résolution [73/192](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport sur l'application de cette résolution. Il donne un aperçu de la situation mondiale en matière de drogues ainsi que de l'exécution des activités prescrites pour lutter contre la drogue au niveau international, compte tenu de la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, adoptée lors du débat ministériel de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, en mars 2019. Il renseigne également sur les mesures prises par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires ainsi que sur l'appui technique fourni par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, en étroite coopération avec d'autres entités du système des Nations Unies, en vue d'aider les États Membres à aborder et à combattre le problème mondial de la drogue.

* [A/74/50](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport, établi en application de la résolution [73/192](#) de l'Assemblée générale, fournit un aperçu de la situation mondiale actuelle en matière de drogues et des informations sur les activités menées pour aider les États Membres dans la mise en œuvre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, de la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action susmentionnés et du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, intitulé « Notre engagement commun à aborder et combattre efficacement le problème mondial de la drogue », conformément à l'engagement de faire de la mise en œuvre concrète des documents de politique générale existants la priorité pour l'après-2019 que les États Membres ont pris dans la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue.

2. Le rapport présente l'action menée par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), en étroite coopération et coordination avec d'autres entités du système des Nations Unies et diverses parties prenantes concernées, en vue d'améliorer les capacités normatives, institutionnelles et opérationnelles des États Membres aux niveaux national, régional et mondial, dans le cadre plus large du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

3. Conformément à la demande formulée au paragraphe 111 de la résolution [73/192](#) de l'Assemblée générale, le présent rapport comprend un chapitre consacré à la collaboration et la coordination au sein du système des Nations Unies dans le cadre des efforts menés au niveau mondial pour mettre en œuvre les recommandations qui figurent dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

II. Ampleur du problème mondial de la drogue

4. D'après le *Rapport mondial sur les drogues 2018*, aussi bien l'éventail que les marchés des drogues continuent de s'élargir et de se diversifier. Environ 275 millions de personnes dans le monde, soit quelque 5,6 % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans, ont consommé des drogues au moins une fois en 2016 et quelque 31 millions de consommateurs souffrent de troubles liés à la toxicomanie. Les taux de prévalence de l'usage de drogues les plus élevés sont enregistrés chez les jeunes.

5. Les opioïdes restent les substances les plus nocives, représentant 76 % des décès associés aux troubles liés à l'usage de drogues. Les usagers de drogues injectables – environ 10,6 millions de personnes dans le monde en 2016 – sont exposés à des risques sanitaires élevés. Plus de la moitié d'entre eux vivent avec l'hépatite C, et une personne sur huit vit avec le VIH.

6. Si les chiffres concernant les usagers de drogues n'ont guère changé ces dernières années, cette stabilité masque des changements constants sur les marchés de la drogue. La superficie consacrée à la culture du cocaïer dans le monde a doublé entre 2013 et 2017 tandis que celle consacrée à la culture de pavot à opium demeurait à un niveau historiquement élevé, malgré la baisse enregistrée en 2018 (de 17 % par rapport à 2017) qui l'a amenée à environ 345 900 hectares. Des drogues telles que l'héroïne et la cocaïne, qui sont disponibles depuis longtemps, coexistent de plus en plus souvent avec de nouvelles substances psychoactives, et l'usage non médical de médicaments vendus sur ordonnance a augmenté. L'usage de substances d'origine incertaine, provenant de circuits illicites et vendues comme de prétendus médicaments mais destinées à un usage non médical, est également en hausse.

L'éventail de substances et de mélanges mis à la disposition des utilisateurs n'a jamais été aussi large.

7. L'usage non médical d'opioïdes pharmaceutiques est une source de préoccupation croissante tant pour les services de détection et de répression que pour les professionnels de la santé publique dans plusieurs régions du monde. Différents opioïdes pharmaceutiques sont consommés hors du cadre thérapeutique dans plusieurs régions. En Amérique du Nord, le fentanyl d'origine illicite, mélangé avec de l'héroïne ou d'autres drogues, est responsable du nombre inédit de décès par surdose. En Afrique de l'Ouest et du Nord et au Proche et Moyen-Orient, l'usage non médical de tramadol, opioïde pharmaceutique non placé sous contrôle international, est devenu une source de préoccupation.

8. L'Asie de l'Est et du Sud-Est et l'Amérique du Nord restent les régions les plus touchées par le trafic de méthamphétamine dans le monde. En Amérique du Nord, la disponibilité de la méthamphétamine aurait augmenté entre 2013 et 2016, et la méthamphétamine constituait en 2016 la deuxième substance la plus problématique aux États-Unis, après l'héroïne. Sur la base d'évaluations qualitatives, l'augmentation de la consommation et des capacités de fabrication ainsi que des quantités saisies montre l'expansion du marché de la méthamphétamine en Asie de l'Est et du Sud-Est et en Océanie, où son usage sous forme cristalline en particulier est devenu un gros problème.

III. Coopération internationale face au problème mondial de la drogue

A. Suivi de la mise en œuvre des engagements internationaux pris pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, notamment lors de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale : mesures prises par la Commission des stupéfiants et ses organes subsidiaires

1. Mesures prises par la Commission des stupéfiants

9. Pendant sa soixante-deuxième session, la Commission a organisé un débat ministériel de haut niveau de deux jours afin de faire le bilan de la mise en œuvre des engagements pris pour aborder et combattre conjointement le problème mondial de la drogue, en particulier au regard de la date butoir de 2019. À l'ouverture du débat ministériel, les ministres et représentants des gouvernements ont adopté par consensus la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue.

10. Tout en saluant les progrès tangibles réalisés dans la mise en œuvre des engagements pris ces dix dernières années, les États Membres ont noté avec inquiétude dans cette déclaration ministérielle les défis persistants et nouveaux liés au problème mondial de la drogue et se sont engagés à accélérer, suivant le principe de la responsabilité commune et partagée, la pleine application de la Déclaration politique et du Plan d'action, de la Déclaration ministérielle conjointe et du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en vue de concrétiser l'ensemble des engagements, recommandations pratiques et ambitieux objectifs qui y sont énoncés.

11. Toujours dans la déclaration ministérielle, les États Membres ont réaffirmé le rôle principal que joue la Commission des stupéfiants dans l'élaboration des politiques et se sont engagés à continuer d'appuyer, par l'intermédiaire de la Commission, la tenue de grands débats, transparents et inclusifs, réunissant toutes les parties prenantes concernées. Ils ont également encouragé toutes les entités du

système des Nations Unies compétentes à contribuer, dans les limites de leur mandat, aux travaux de la Commission et ont souligné l'importance de renforcer la coopération internationale et interinstitutions afin de faciliter le travail de la Commission et d'améliorer la cohérence de l'action menée par les Nations Unies.

12. Avant le débat ministériel, la Commission des stupéfiants a poursuivi le processus de suivi rigoureux de l'application concrète des recommandations figurant dans les sept chapitres thématiques du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Les discussions thématiques se sont poursuivies au second semestre de 2018 (faisant suite aux discussions menées en 2016 et en 2017) et ont permis aux parties prenantes concernées, notamment aux organismes et institutions spécialisées du système des Nations Unies¹, ainsi qu'aux organisations internationales, régionales et non gouvernementales, de partager des données d'expérience, des bonnes pratiques et des enseignements concernant l'application concrète des recommandations. Les parties prenantes ont participé en personne, par visioconférence ou par l'envoi de messages vidéo.

13. À sa soixante-deuxième session, sur la recommandation du Comité d'experts de la pharmacodépendance de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Commission a décidé d'inscrire le parafluorobutyrylfentanyl, l'ortho-fluorofentanyl, le méthoxyacétyl fentanyl et le cyclopropylfentanyl au Tableau I de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 telle que modifiée par le Protocole de 1972. Elle a également inscrit l'ADB-FUBINACA, le FUB-AMB (MMB-FUBINACA, AMB-FUBINACA), le CUMYL-4CN-BINACA, l'ADB-CHMINACA (MAB-CHMINACA) et la *N*-éthylnorpentylone (éphylone) au Tableau II de la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Elle a également décidé d'inscrire le « méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P » (« PMK glycidate ») (sous la forme de tous ses stéréoisomères), l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P (« acide glycidique de PMK ») (sous la forme de tous ses stéréoisomères) et l'*alpha*-phénylacétoacétamide (APAA) (y compris ses isomères optiques) au Tableau I de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Sur la recommandation de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS), elle a décidé de ne pas inscrire l'acide iodhydrique aux tableaux de la Convention de 1988.

14. Également à sa soixante-deuxième session, la Commission a décidé de reporter le vote sur les recommandations de l'OMS concernant l'examen critique du cannabis et des substances apparentées, qui ont été transmises au Secrétaire général après le délai de trois mois fixé par la résolution 2 (S-VII) de la Commission, afin de donner plus de temps aux États Membres pour les examiner.

15. Toujours à la même session, la Commission a adopté les résolutions suivantes : [62/1](#), intitulée « Renforcement de la coopération internationale et des cadres réglementaires et institutionnels complets pour le contrôle des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes » ; [62/2](#), intitulée « Renforcement des capacités de détection et d'identification des drogues synthétiques à usage non médical par l'accroissement de la collaboration internationale » ; [62/3](#), intitulée « Promouvoir le développement alternatif en tant que stratégie antidrogue axée sur le développement » ; [62/4](#), intitulée « Promouvoir des solutions efficaces et novatrices, au moyen d'une action nationale, régionale et internationale, pour faire face aux défis multiformes posés par l'usage non médical des drogues synthétiques, en particulier les opioïdes de synthèse » ; [62/5](#), intitulée « Renforcement de la capacité des États Membres à établir des évaluations et des prévisions réalistes des besoins en substances placées sous contrôle international destinées à des fins médicales et scientifiques » ; [62/6](#), intitulée « Promouvoir des

¹ Notamment l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat.

mesures destinées à prévenir la transmission du VIH imputable à l'usage de drogues chez les femmes et auprès des femmes exposées à des facteurs de risques associés à l'usage de drogues, y compris en améliorant l'accès à la prophylaxie postexposition » ; 62/7, intitulée « Promouvoir des mesures de prévention et de traitement de l'hépatite virale C imputable à l'usage de drogues » ; et 62/8, intitulée « Appui à l'Organe international de contrôle des stupéfiants dans l'exercice de ses attributions conventionnelles en coopération avec les États Membres et en collaboration avec la Commission des stupéfiants et l'Organisation mondiale de la Santé ».

2. Mesures prises par les organes subsidiaires

16. Quatre réunions des organes subsidiaires de la Commission des stupéfiants se sont tenues en 2018 : a) la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique, tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) du 17 au 21 septembre 2018 ; b) la quarante-deuxième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Asie et Pacifique, tenue à Bangkok du 2 au 5 octobre 2018 ; c) la vingt-huitième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Amérique latine et Caraïbes, tenue à Santiago du 22 au 26 octobre 2018 ; et d) la cinquante-troisième session de la Sous-Commission du trafic illicite des drogues et des problèmes apparentés pour le Proche et le Moyen-Orient, tenue à Bakou du 19 au 23 novembre 2018.

17. Les organes subsidiaires ont évoqué les questions prioritaires dans leurs régions respectives et examiné l'application au niveau régional des recommandations qui figurent dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, notamment dans le cadre d'ateliers organisés sur des thèmes transversaux tels que les peines de substitution à l'emprisonnement pour les infractions liées à la drogue, le rôle d'Internet dans le trafic de drogues et la sensibilisation aux questions liées aux drogues en milieu éducatif.

B. Collaboration et coordination dans le système des Nations Unies

18. Dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les États Membres ont réaffirmé le rôle primordial que joue la Commission des stupéfiants en tant qu'organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, ainsi que le rôle de l'ONUDC en tant qu'organisme chef de file chargé de combattre le problème mondial de la drogue. Ils ont encouragé la Commission et l'ONUDC à resserrer leur coopération et leur collaboration avec toutes les entités compétentes du système des Nations Unies et les institutions financières internationales concernées, dans le cadre de leurs mandats respectifs. Dans la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, les États Membres ont réaffirmé le rôle prépondérant que jouaient la Commission et l'ONUDC et encouragé les entités des Nations Unies compétentes, les institutions financières internationales et les organisations régionales et internationales compétentes à contribuer encore, dans les limites de leur mandat, aux travaux de la Commission des stupéfiants et aux actions menées par les États Membres pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue.

19. Comme indiqué ci-dessus, la Commission des stupéfiants a poursuivi sa série de débats thématiques interactifs et inclusifs sur l'application des politiques et facilité la participation à distance pour permettre à toutes les parties prenantes intéressées d'y être associées. À la soixante-deuxième session de la Commission, l'ONUDC lui a présenté pour examen un document de séance sur la coopération et la coordination interinstitutions de l'action menée pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2019/CRP.5).

20. En avril 2017, le Secrétaire général a chargé l'ONUSD de diriger la coordination entre les entités compétentes des Nations Unies. Par l'intermédiaire d'un réseau de points focaux, l'Office, en sa qualité de secrétariat de la Commission, a entretenu un dialogue étroit avec les organismes compétents des Nations Unies et les a régulièrement informés des progrès accomplis pour donner suite à la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, processus que la Commission a été chargée de diriger. Un certain nombre d'activités ont été entreprises à l'échelle du système depuis avril 2017, dont l'élaboration d'un tableau des activités menées au siège et sur le terrain et d'un calendrier des manifestations. Ces deux outils de travail ont été mis à jour régulièrement pour donner une vue d'ensemble complète des activités conjointes et individuelles engagées à l'appui de l'application concrète des recommandations figurant dans le document final de la trentième session extraordinaire. En outre, l'ONUSD a travaillé en étroite collaboration avec les entités des Nations Unies pour adopter un service de messagerie unifié à l'échelle du système et déterminer les moyens d'intégrer les efforts actuellement déployés dans une stratégie articulée autour des trois grands domaines d'action de l'ONU et applicable dans l'ensemble du système.

21. En novembre 2018, le Conseil des chefs de secrétariat a approuvé la position commune du système des Nations Unies visant à appuyer la mise en œuvre de la politique internationale de contrôle des drogues au moyen d'une collaboration interinstitutions efficace, par laquelle les membres du système se sont engagés à soutenir mutuellement leurs activités et à fournir aux États Membres un appui équilibré, global, intégré, fondé sur des données factuelles et sur les droits de la personne, axé sur le développement et durable, aux fins de l'exécution des engagements communs en matière de lutte contre le problème mondial de la drogue, notamment de l'application des recommandations pratiques figurant dans le document final.

22. Afin d'assurer la mise en œuvre de la position commune du système des Nations Unies et, en particulier, la collecte coordonnée de données pour promouvoir l'application des engagements internationaux de manière scientifique et en se fondant sur des données factuelles, l'équipe spéciale de coordination du système des Nations Unies, dirigée par l'ONUSD, a élaboré un document de recherche contenant un résumé des connaissances acquises et produites par le système des Nations Unies en matière de drogues, qui a été soumis par le Secrétaire général à la Commission des stupéfiants pour qu'elle l'examine à sa soixante-deuxième session. Le document de séance est un recueil d'expériences concluantes menées au cours des dix dernières années dans les domaines de la détection et de la répression, de la prévention, des soins de santé, des droits de la personne et du développement ([E/CN.7/2019/CRP.10](#)).

23. Des informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies dans des domaines thématiques spécifiques sont présentées ci-après².

IV. Appui fourni aux États Membres dans les domaines thématiques

24. Le Département de la communication globale du Secrétariat, notamment par l'intermédiaire de son réseau mondial de centres d'information des Nations Unies, a contribué à l'application des engagements pris en diffusant régulièrement des informations sur ses plateformes multimédia et multilingues et en mettant l'accent sur les problèmes rencontrés dans le cadre des activités menées par l'Organisation des Nations Unies pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue, les tendances observées et les faits nouveaux survenus à cet égard, en particulier lors de

² Des informations supplémentaires sur les activités menées par les organismes des Nations Unies dans le cadre de l'application des recommandations qui figurent dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sont disponibles (en anglais) sur le site Web de l'ONUSD (www.unodc.org/postungass2016/en/implementation.html).

la Journée internationale contre l'abus et le trafic de drogues. Il fournit en outre des conseils en matière de communication stratégique et un appui à la sensibilisation du public et des médias aux organismes des Nations Unies basés à Vienne, notamment l'OICS et l'ONUDC.

A. Réduction de la demande et mesures connexes, y compris la prévention et le traitement, ainsi que d'autres questions ayant trait à la santé

25. L'ONUDC a poursuivi la diffusion des *Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues* et l'exécution concluante de ses programmes de prévention fondés sur des données factuelles à l'intention des familles et des écoles dans 12 pays, ainsi que la campagne de sensibilisation pour la prévention fondée sur des données factuelles baptisée « Écoutez d'abord ».

26. L'ONUDC a continué son action dans le cadre de l'Initiative pour les jeunes, communiquant directement avec 14 700 jeunes dans 45 pays et indirectement avec 15 700, grâce aux réseaux sociaux et à des activités spécifiques. Il a également donné aux jeunes l'occasion de faire connaître leurs vues aux décideurs internationaux par l'intermédiaire du Forum des jeunes organisé lors de la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants.

27. L'ONUDC et l'OMS ont continué de soutenir le réseau informel de scientifiques. Pendant la soixante-deuxième session de la Commission, un représentant du réseau a fait une déclaration en séance plénière sur l'incidence des inégalités sur la prévalence et le traitement des troubles liés à la consommation de drogues. En outre, l'ONUDC a mis à profit une série de séminaires auxquels ont participé 290 décideurs de 22 pays pour encourager l'adoption d'une approche axée sur la santé en matière de prévention de la toxicomanie et de services de traitement, de prise en charge et de réadaptation.

28. Toujours pendant la soixante-deuxième session de la Commission, l'ONUDC a diffusé un document de travail sur les pratiques actuelles et les perspectives prometteuses en matière de traitement des troubles liés à l'usage de stimulants, élaboré sur la base d'une consultation technique menée en 2018.

29. Dans le cadre de leur programme mondial commun, l'ONUDC et l'OMS ont continué d'étendre et d'améliorer les services de traitement, de soins (y compris la prévention des surdoses) et de réadaptation, notamment les services spéciaux destinés aux enfants, aux femmes et aux femmes enceintes, dans 27 pays, pour atteindre quelque 34 000 patients. Un nouveau modèle de thérapie familiale pour adolescents, conçu spécialement pour répondre aux besoins des pays à revenu faible et intermédiaire, a été élaboré en collaboration avec des chercheurs reconnus. Il a été mis à l'essai en Asie du Sud et du Sud-Est et en Asie centrale.

30. Les outils d'assurance de la qualité de l'ONUDC mis au point et testés en Afghanistan sont actuellement fusionnés avec d'autres outils existants, en particulier ceux mis au point dans le cadre du Programme de coopération entre l'Amérique latine et l'Union européenne dans le domaine des politiques sur les drogues, afin de créer un outil pertinent au niveau mondial.

31. L'ONUDC, l'OMS et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ont continué de fournir des conseils sur les politiques et stratégies mondiales destinées à lutter contre le VIH/sida parmi les usagers de drogues. L'ONUDC a poursuivi la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUSIDA pour 2016-2021 visant à éliminer, d'ici à 2030, la menace que représente l'épidémie de sida pour la santé publique, en promouvant les droits de la personne, la santé publique, la justice et l'égalité d'accès aux services de prise en charge de l'infection à VIH pour les consommateurs de drogues et les personnes incarcérées.

32. L'ONUSIDA a aidé 24 pays à élaborer, adopter et mettre en œuvre des stratégies et programmes concernant le VIH/sida en relation avec la consommation de drogues, en particulier chez les usagers de drogues injectables, conformément au Guide technique de l'OMS, l'ONUSIDA et l'ONUSIDA destiné aux pays pour la définition des objectifs nationaux pour l'accès universel à la prévention, au traitement, aux soins et au soutien en matière de VIH/sida, et il a aidé 34 pays à élaborer, adopter et mettre en œuvre des politiques et programmes de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH/sida dans le système de justice pénale.

33. L'ONUSIDA a diffusé des informations sur les règles encadrant la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH auprès de femmes toxicomanes et dispensé des formations sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les services chargés du traitement du VIH, y compris sur la surveillance et l'évaluation de cette prise en compte, à plus de 1 000 prestataires de services dans 15 pays.

34. L'ONUSIDA a élaboré un module de formation pour faciliter la mise en service du guide d'application des dispositions relatives aux services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH pour les usagers de drogues injectables ; il a élaboré un guide d'application sur la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH, ainsi que sur l'assistance aux usagers de stimulants ; il a également mis au point un module de formation sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le suivi et l'évaluation des services liés au VIH pour les femmes toxicomanes ; et il a préparé un guide technique sur la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant en prison, en consultation avec des experts nommés par les États Membres et conjointement avec l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et l'ONUSIDA.

35. L'ONUSIDA s'est employé à intensifier les partenariats entre les services de détection et de répression, le secteur de la santé et la société civile et il a contribué au renforcement des capacités de plus de 2 100 agents des services de détection et de répression, 200 représentants de la société civile et d'associations locales, et 120 parlementaires et représentants des secteurs sanitaire, éducatif et social dans 8 pays.

36. L'ONUSIDA a préconisé l'introduction d'une gamme complète de services de prévention, de traitement et de prise en charge du VIH dans les plans sanitaires de l'administration pénitentiaire et a contribué au renforcement des capacités des hauts fonctionnaires de ce secteur en matière de prévention, de traitement et de prise en charge des personnes atteintes du VIH, d'hépatites virales, d'infections sexuellement transmissibles et de la tuberculose. Conjointement avec l'OMS, l'UNICEF et le FNUAP, l'Office a appuyé la prestation de services de prévention du VIH et des soins de santé connexes dans les prisons de 13 pays.

B. Assurer la disponibilité des substances placées sous contrôle destinées exclusivement à des fins médicales et scientifiques et l'accès à ces substances, tout en prévenant leur détournement

37. Pour assurer la disponibilité et l'accessibilité des substances placées sous contrôle à des fins médicales et scientifiques tout en prévenant leur détournement, l'ONUSIDA a continué de collaborer étroitement avec l'OMS et l'Union internationale contre le cancer. Dans ce cadre, il a également travaillé en partenariat avec l'OICS, l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et des partenaires de la société civile tels que l'International Association for Hospice and Palliative Care, Human Rights Watch et l'Université d'Indiana (États-Unis).

38. Au titre du programme mondial commun sur l'accès à des fins médicales aux substances placées sous contrôle tout en prévenant leur détournement et leur abus, l'ONUDC, l'OMS et l'Union internationale contre le cancer continuent de fournir une assistance technique au Nigéria, au Panama, à la République démocratique du Congo et au Timor-Leste. Les activités sont organisées selon trois axes : a) analyse de la législation et élaboration de politiques et de réglementations nationales globales ; b) renforcement des capacités des personnels de santé actuels et futurs en matière de dépistage, d'évaluation et de soins aux personnes atteintes de douleurs chroniques ; et c) renforcement du cadre réglementaire grâce à une chaîne d'approvisionnement qui s'adapte aux besoins des patients.

39. Deux réunions régionales sur l'amélioration de la disponibilité des médicaments contrôlés et de l'accès à ces derniers ont été organisées afin d'accorder une priorité nationale aux médicaments nécessaires à la bonne prise en charge de la douleur. En décembre 2018, l'ONUDC a organisé une réunion régionale en Ouzbékistan, qui a réuni des participants d'Azerbaïdjan, de Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, d'Ouzbékistan et du Tadjikistan. En mars 2019, une réunion régionale s'est tenue au Panama, à laquelle ont participé des représentants du Belize, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Panama et de la République dominicaine.

40. L'ONUDC a continué de participer activement aux travaux de l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Les questions liées à la prise en charge de la douleur chez les patients atteints d'un cancer, en particulier un cancer du col de l'utérus, ont été abordées lors de conférences et des sessions ordinaires. Pendant la troisième Réunion de haut-niveau sur les maladies non transmissibles, tenue en septembre 2018, l'ONUDC a coorganisé une manifestation parallèle sur l'importance de l'accès à des soins de santé de qualité, notamment l'accès à des médicaments contrôlés pour la prise en charge de la douleur. Pendant la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, l'ONUDC a coorganisé un événement spécial sur l'amélioration de l'accès aux médicaments contrôlés pour s'attaquer à la disparité mondiale en matière de prise en charge de la douleur.

C. Réduction de l'offre et mesures connexes ; efficacité de la répression ; mesures prises face à la criminalité liée aux drogues, lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire

1. Prévention de la criminalité liée aux drogues

41. Pour promouvoir une prévention efficace de la criminalité, l'ONUDC a continué de mener des activités dans le cadre de « Line Up, Live Up », programme d'acquisition de compétences pratiques basé sur des données factuelles par lequel des entraîneurs sportifs, des enseignants et d'autres parties prenantes travaillent avec des jeunes à risque dans des environnements sportifs pour enseigner des compétences pratiques destinées à accroître la résilience à la violence, au crime et à la consommation de drogues. À ce jour, 604 entraîneurs sportifs ont été formés dans 9 pays et, à leur tour, ils ont formé quelque 4 800 jeunes en utilisant la méthodologie « Line Up, Live Up ».

42. En outre, l'ONUDC a accordé des subventions à des organisations non gouvernementales travaillant dans le domaine de la prévention du crime chez les jeunes par le sport en Afrique du Sud, au Brésil et au Kirghizistan, atteignant un total de 4 907 bénéficiaires directs. Afin d'étudier les possibilités d'utiliser le sport pour prévenir l'extrémisme violent, l'Office a organisé en décembre 2018 une réunion d'experts pendant laquelle a été élaborée une série de recommandations.

43. L'ONUSUD a également donné des conseils aux États Membres sur l'élaboration et l'application de stratégies de prévention du crime. Au niveau national, il appuie la conception d'une politique nationale sur la criminalité en République dominicaine. Au niveau local, il a aidé des administrations municipales colombiennes et mexicaines à mener des audits participatifs en matière de sécurité pour mieux comprendre les tendances de la criminalité au microniveau, notamment en ce qui concerne le trafic de drogues, et à mettre au point des politiques de prévention de la criminalité et de la consommation de drogues fondées sur des données factuelles et axées sur la population.

44. Le PNUD, l'OMS, l'ONUSIDA, le HCDH, l'International Centre on Human Rights and Drug Policy et l'Université d'Essex (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) ont élaboré conjointement un ensemble de normes internationales, publiées sous la forme de lignes directrices internationales sur les droits de l'homme et les politiques en matière de drogues, qui a été diffusé à la soixante-deuxième session de la Commission des stupéfiants. Une version plus complète de ces lignes directrices devrait être finalisée fin 2019.

2. Lutte contre le trafic de stupéfiants et de substances psychotropes

45. Par l'intermédiaire de son Programme mondial sur la mise en place de réseaux efficaces pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, l'ONUSUD a continué d'encourager la coopération régionale et internationale dans le cadre de l'initiative de « mise en réseau de réseaux », afin de resserrer les liens entre les organismes régionaux et internationaux de détection et de répression et de promouvoir l'échange de renseignements à caractère pénal et la coordination des opérations multilatérales menées pour lutter contre la criminalité organisée liée à la drogue et les flux financiers illicites connexes. Suite à la réunion organisée par le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale à Almaty (Kazakhstan) en novembre 2018, des travaux visant à élaborer des modes opératoires informels ont été entrepris. L'Arabie saoudite a accueilli une réunion dans le cadre de l'initiative « Réseau de formation des forces de l'ordre » en novembre 2018.

46. Le Programme mondial de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité de l'ONUSUD a continué de jouer son rôle de facilitateur mondial de la coopération internationale en matière de justice pénale, en particulier pour l'entraide judiciaire et l'extradition dans les affaires de trafic de drogues. En 2018, par l'intermédiaire du Réseau des autorités centrales et des procureurs d'Afrique de l'Ouest contre la criminalité organisée, et dans le cadre du projet de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest et du projet de lutte contre les drogues et la criminalité organisée connexe mené par l'ONUSUD au Nigéria, l'ONUSUD a dispensé des formations en matière d'enquêtes et de poursuites dans les affaires de trafic transnational de drogues aux praticiens de la justice pénale du Ghana, du Libéria et du Nigéria.

47. Dans le cadre du Programme mondial de renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour prévenir et combattre le crime organisé et la grande criminalité, des activités ont été entreprises en concertation avec des pays d'Asie centrale et du Caucase du Sud afin de mettre en place de nouvelles structures opérationnelles et procédures de travail pour le Réseau de procureurs et d'autorités centrales de pays d'origine, de transit et de destination en réponse à la criminalité transnationale organisée en Asie centrale et dans le Caucase du Sud. Dix-huit affaires d'extradition et d'entraide judiciaire en cours ont été examinées et 90 % d'entre elles ont été réglées.

48. Dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUUDC et de l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'ONUUDC a continué d'aider les États Membres à mettre en place des unités de contrôle portuaire et des unités de contrôle du fret aérien dans les ports maritimes, les ports secs et les aéroports, ainsi que dans les gares de fret ferroviaire et aux frontières terrestres. Des ateliers de formation ont été organisés pour le profilage et le contrôle des conteneurs soupçonnés d'être utilisés pour le transport de marchandises illicites. À ce jour, plus de 700 tonnes de différentes drogues ont été saisies lors d'opérations menées dans le cadre du Programme mondial de contrôle des conteneurs.

49. L'ONUUDC a également continué de mettre en œuvre le Projet de communication aéroportuaire qu'il mène en collaboration avec l'OMD pour renforcer les capacités de détection et de répression dans les aéroports internationaux. En 2018, environ 18 tonnes de drogues et 7 tonnes d'autres marchandises de contrebande ont été saisies. On a par ailleurs identifié des victimes de la traite des personnes et une personne recherchée pour terrorisme et trafic de drogues ont été identifiées, et démantelé un réseau de trafic de migrants en Europe.

50. Dans le cadre de son Programme mondial de lutte contre la criminalité maritime, l'ONUUDC a continué d'aider les États Membres à renforcer leurs capacités de lutte contre la criminalité maritime et la contrebande de substances illicites en haute mer. L'Initiative triangulaire de l'ONUUDC a continué d'encourager la coopération opérationnelle entre les Gouvernements afghan, iranien et pakistanais.

51. Dans plusieurs régions, l'ONUUDC met en œuvre un programme de bureaux frontaliers de liaison pour promouvoir la coopération transfrontière par l'échange régulier d'informations et grâce à des mesures pratiques.

52. Les bureaux régionaux compétents de l'ONUUDC ont apporté un appui législatif en matière de contrôle des drogues au Cambodge, à la Côte d'Ivoire, à la Gambie, à la Guinée, au Mozambique, à la République dominicaine et au Sénégal. Les Fidji ont également bénéficié d'une assistance pour élaborer une stratégie de contrôle des drogues. L'ONUUDC a poursuivi ses travaux d'actualisation du répertoire sur la lutte antidrogue, portail de gestion de l'information sur l'application des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues.

53. L'ONUUDC, le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat et l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) ont poursuivi leurs activités de soutien à l'application du Plan d'action de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la lutte contre le trafic illicite de drogues, la criminalité organisée et l'abus de drogues en Afrique de l'Ouest (2016-2020), par l'intermédiaire de la Commission consultative présidentielle sur l'élimination de la consommation de drogues au Nigéria, inaugurée en décembre 2018, et de la douzième réunion du Comité interministériel de coordination de la lutte contre la drogue des États membres de la CEDEAO et de la Mauritanie, tenue à Abuja en avril 2019.

54. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a contribué aux efforts des États d'Asie centrale en surveillant la situation générale en matière de drogues dans la région et en communiquant régulièrement au sujet des stratégies et activités connexes avec l'ONUUDC, le Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale, l'Organisation de Shanghai pour la coopération, le Plan d'action antidrogue pour l'Asie centrale et d'autres partenaires concernés. Il a également été en relation avec le mini-groupe de Dublin pour encourager le partage d'informations.

55. Dans la région du Sahel, le Bureau régional de l'ONUSD pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, le Danish Demining Group et le G5 Sahel ont continué à renforcer les capacités nationales et régionales et la coopération pour lutter contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée, en partenariat avec notamment la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et UNOWAS.

3. Liens avec d'autres formes de criminalité organisée, dont le blanchiment d'argent, la corruption et d'autres activités criminelles

56. Un fascicule intitulé « Comment prévenir la corruption ? Proposition visant à déterminer les typologies susceptibles de conduire à des actes de corruption », qui décrit les typologies et les modalités de la corruption et contient un guide pour l'utilisation des mécanismes de communication d'informations à la disposition des fonctionnaires et de la société, a été élaboré en coopération avec les autorités fiscales et douanières colombiennes.

57. Par l'intermédiaire de leur programme conjoint concernant l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles en vue d'améliorer la sécurité de la population dans les villes d'Amérique latine et d'Afrique, l'ONUSD et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ont continué à œuvrer au renforcement de la coopération nationale pour l'organisation d'audits de sécurité locaux afin de mieux comprendre et de prévenir la criminalité urbaine dans les villes colombiennes, mexicaines et sud-africaines.

58. Dans le cadre du projet de renforcement de la coopération en matière d'enquêtes criminelles et de justice pénale sur l'itinéraire emprunté par la cocaïne en Amérique latine, dans les Caraïbes et en Afrique de l'Ouest, un atelier international sur la fabrication de drogues et la détection et le démantèlement de laboratoires illicites a été organisé en février 2019, auquel ont participé des agents des services de détection et de répression argentins, boliviens, brésiliens, colombiens, équatoriens, ghanéens et nigériens. En outre, les services de détection et de répression argentins, colombiens et péruviens ont reçu une assistance technique pour la déstabilisation financière des réseaux criminels, qui a permis la création d'un réseau d'experts dans ce domaine.

59. En Afghanistan, l'ONUSD a mené de nombreuses activités pour promouvoir et renforcer la coopération régionale en matière de détection et de répression, notamment des activités de renforcement des capacités dans les domaines du contrôle des précurseurs, de la lutte contre les stupéfiants et de la criminalistique. En outre, deux opérations régionales ont été menées en 2018 pour détecter et intercepter des drogues de synthèse, de nouvelles substances psychotropes, des précurseurs et des produits chimiques non contrôlés. Une assistance supplémentaire a été fournie sous la forme de matériel informatique et de matériel de détection, ainsi que de trousse de dépistage des drogues et des précurseurs.

60. Dans le cadre du Programme mondial sur les armes à feu, l'ONUSD a continué d'aider les États Membres à lutter efficacement contre les armes à feu illicites (ce qui constitue un maillon essentiel de la lutte contre le trafic de drogues), notamment par la création d'une communauté de praticiens. Cette aide visait notamment à encourager l'ouverture d'enquêtes parallèles et à renforcer les efforts visant à poursuivre efficacement les personnes impliquées dans la fourniture d'armes à feu illicites aux trafiquants de drogues.

61. L'ONUSD a organisé des activités de renforcement des capacités à l'intention de plus de 70 États Membres, en vue de combattre la criminalité en ligne ainsi que le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme qui y sont associés. L'essentiel de la criminalité transnationale organisée liée à la drogue étant facilité par des preuves électroniques et des flux financiers illicites, l'action que mène l'Office pour lutter contre ces facteurs clefs aide les États Membres à réduire les risques et à renforcer la coopération internationale.

D. Questions transversales : drogues et droits de la personne, jeunes, enfants, femmes et collectivités

1. Drogues et droits de la personne, jeunes, femmes, enfants, membres vulnérables de la société et collectivités

62. Pour encourager l'adoption de mesures de justice pénale tenant compte des disparités entre femmes et hommes, l'ONUDDC, appuyé par l'Institut thaïlandais pour la justice, a lancé dans le cadre de son Programme mondial visant à relever les défis pénitentiaires, une initiative pluriannuelle qui vise à promouvoir l'application de mesures non privatives de liberté aux délinquantes et l'accès des femmes à des services de réinsertion sociale après leur libération de prison, en tenant compte des disparités entre femmes et hommes. L'Office a mené des recherches dans trois pays et a commencé à mettre au point un outil technique de sensibilisation et de renforcement des capacités des agents de la justice pénale concernant les mesures non privatives de liberté applicables aux femmes en conflit avec la loi et l'application des lois, politiques et procédures pénales en tenant compte des disparités entre femmes et hommes, conformément aux Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes (Règles de Bangkok) et aux normes internationales connexes.

63. L'ONUDDC a fait la promotion des Règles de Bangkok et des règles et normes connexes des Nations Unies lors d'une conférence internationale sur l'incarcération des femmes tenue à Bogota en septembre 2018. Organisée par l'association Penal Reform International et le Cyrus R. Vance Centre for International Justice, cette manifestation a réuni plus de 40 experts d'organisations internationales, de la société civile et de la communauté universitaire.

64. En décembre 2018, en collaboration avec l'UNICEF, l'ONUDDC a organisé une conférence internationale sur la prévention de la criminalité liée au trafic illicite de drogues et de substances psychoactives auquel se livrent des enfants et sur l'amélioration des législations nationales, tenue à Minsk à la demande de la Cour suprême. Il y a été souligné que la législation et les politiques nationales devaient être conformes à la Convention relative aux droits de l'enfant et au droit international des droits de l'homme.

2. Politiques et mesures proportionnées et efficaces et garanties juridiques relatives aux procédures pénales et à l'appareil judiciaire

65. L'ONUDDC a entrepris une étude visant à répertorier les peines de substitution à l'emprisonnement dans huit pays du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et d'Asie, dont les conclusions ont notamment fait ressortir qu'il existait plusieurs obstacles juridiques et pratiques à l'utilisation efficace des mesures non privatives de liberté existantes pour les infractions liées à la drogue.

66. L'ONUDDC a commencé à mettre en place des formations fondées sur l'ouvrage qu'il a publié en collaboration avec l'OMS concernant le traitement et la prise en charge des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues ayant affaire au système de justice pénale et les mesures susceptibles de remplacer la condamnation et la sanction pénale. En décembre 2018, l'Office a réuni plus de 40 professionnels de la justice et de la santé kényans pour débattre de l'application de mesures non privatives de liberté en vue de fournir un traitement et des soins à différentes étapes du processus de justice pénale. Parmi les participants figuraient des procureurs, des juges, des agents de probation, des prestataires d'assistance juridique, des représentants des ministères de la santé et du travail, des experts en traitement des troubles liés à la consommation de drogues ainsi que des représentants d'autorités locales et d'organisations de la société civile.

E. Questions transversales qui se posent pour aborder et combattre le problème mondial de la drogue : situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants, dont les nouvelles substances psychoactives, conformément aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et aux autres instruments internationaux applicables

1. Lutte contre les nouvelles substances psychoactives, les stimulants de type amphétamine, y compris la méthamphétamine, le détournement de précurseurs et préprécurseurs et l'usage non médical ou abusif fait de produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et des substances psychotropes

67. La cinquième consultation d'experts de l'ONUDC et de l'OMS sur les nouvelles substances psychoactives, tenue les 24 et 25 septembre 2018, a été axée sur l'apparition d'analogues du fentanyl, qui s'est accompagnée d'une augmentation du nombre de surdoses, y compris d'intoxications mortelles. La réunion intergouvernementale d'experts sur les défis internationaux posés par l'utilisation non médicale des opioïdes de synthèse organisée par l'ONUDC en décembre 2018, en partenariat avec l'OICS et l'OMS, a permis aux États Membres de partager des données d'expérience, de déterminer les éléments essentiels à un plan d'action international et de discuter d'approches novatrices. Lors de la deuxième réunion régionale sur les nouvelles substances psychoactives dans les Amériques, également tenue en 2018, les participants ont recommandé de renforcer les dispositifs d'alerte rapide nationaux et d'améliorer le partage d'informations dans la région. Des informations sur le classement par ordre de priorité des nouvelles substances psychoactives les plus nocives, les plus courantes et les plus persistantes ont été communiquées à l'OMS en vue de leur examen à la quarantième réunion de son Comité d'experts de la pharmacodépendance.

68. Dans le cadre de son Programme mondial SMART (surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances), l'ONUDC continue de soutenir les travaux de recherche en cours, ainsi que la collecte et l'analyse scientifique de données se rapportant aux drogues de synthèse, y compris les stimulants de type amphétamine et les nouvelles substances psychoactives. Le système d'alerte précoce de l'ONUDC sur les nouvelles substances psychoactives continue de servir de point de départ à l'élaboration de politiques efficaces reposant sur des données factuelles et à la collaboration avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux, tels que l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA), l'OMD, l'OMS et le Comité OMS d'experts de la pharmacodépendance.

69. L'ONUDC a continué de s'employer à renforcer les capacités et l'efficacité des laboratoires nationaux et à promouvoir la collaboration en vue de la détection et de l'identification des drogues, y compris les nouvelles substances psychoactives, notamment en élaborant des directives visant à aider les services de détection et de répression et les services criminalistiques à utiliser des dispositifs Raman portables modernes pour la détection des substances placées sous contrôle et des précurseurs sur le terrain ; en fournissant de tels dispositifs à 17 pays ; en mettant à disposition des étalons de référence ; et en organisant des activités d'assistance, y compris des exercices collaboratifs internationaux, ainsi qu'un test destiné à évaluer les aptitudes des laboratoires nationaux, auquel 284 laboratoires de 86 États Membres ont participé en 2018. Il a également fourni un appui scientifique à des services de détection et de répression en Amérique centrale et du Sud, dans les Caraïbes, en Asie centrale et en Afrique de l'Ouest.

70. Afin de recueillir des informations sur les nouvelles substances psychoactives les plus nocives, les plus courantes et les plus persistantes en vue de leur placement sous contrôle international, l'ONUDC a créé le module toxicologique de son système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives, en se fondant sur les données d'études post mortem et cliniques ainsi que d'autres études toxicologiques

pour repérer les évolutions récentes des menaces sanitaires que représentent ces substances. Les informations de 2018 ont été publiées dans le premier rapport semestriel de l'ONUDDC sur la situation actuelle en matière de nouvelles substances psychoactives.

71. En mars 2019, l'ONUDDC a lancé la Boîte à outils des Nations Unies sur les drogues synthétiques, projet exécuté conjointement avec l'OMS et l'OICS, qui contient des informations sur les principaux problèmes posés par les drogues synthétiques, notamment en ce qui concerne la prévention, le traitement et la réadaptation, l'accès aux médicaments, la réglementation, la détection et l'interception. Les ressources sont présentées de manière interactive et comprennent des directives, des renseignements techniques, des formations, des cours en ligne et des données.

2. Situation mouvante, évolutions et circonstances du moment, dangers et risques nouveaux et persistants

72. Dans le *Rapport mondial sur les drogues 2018*, l'ONUDDC a mis en évidence les tendances nouvelles et persistantes du problème mondial de la drogue en ce qui concerne la culture, la production, le trafic et la consommation de drogues ainsi que leurs conséquences sur la santé, dans différentes régions et à l'échelle mondiale.

73. L'ONUDDC a continué d'aider les États Membres à surveiller la culture et la production illicites de drogues. En 2018, il a apporté un appui technique à la Bolivie (État plurinational de), à la Colombie et au Pérou pour surveiller la culture du cocaïer, à l'Afghanistan, au Mexique et au Myanmar pour surveiller la culture du pavot à opium, et au Nigéria pour surveiller la culture du cannabis.

74. Dans le cadre du projet relatif au commerce d'opiacés afghans, l'ONUDDC a fourni une assistance technique au Gouvernement pakistanais sous la forme d'une formation en présentiel sur les méthodes de recherche et, en collaboration avec l'Initiative du Pacte de Paris, il a mis à jour la Plateforme de surveillance des drogues. Dans le cadre du programme régional pour l'Asie centrale, il a dispensé une formation sur le questionnaire destiné à l'établissement des rapports annuels, à l'intention de participants venus de pays de la région.

75. L'ONUDDC a aidé le Gouvernement nigérian à finaliser et à publier la première enquête scientifique nationale sur la consommation de drogues. Il a également aidé à concevoir et à réaliser une nouvelle enquête nationale sur la consommation de drogues au Pakistan et une enquête sur la consommation de drogues chez les jeunes en Afghanistan et dans les pays voisins.

76. En collaboration avec l'OMS et avec la participation de nombreux partenaires, dont l'ONUSIDA, l'EMCDDA, l'Union africaine et l'Organisation des États américains, l'ONUDDC a continué de travailler avec le Groupe de travail technique interorganisations sur l'épidémiologie des drogues pour examiner les méthodes internationales de collecte de données et les normes en matière d'épidémiologie des drogues, élaborer des normes communes et créer des synergies, notamment pour le suivi de la cible 3.5 des objectifs de développement durable.

77. Comme le demandaient la Commission des stupéfiants dans sa résolution 60/1 et les États Membres dans la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, l'ONUDDC a continué de préparer une version perfectionnée et rationalisée du questionnaire destiné à l'établissement des rapports annuels, en se fondant sur les recommandations formulées lors des consultations d'experts tenues début 2018, afin de définir des moyens précis pour renforcer les outils nationaux et internationaux de collecte de données.

F. Renforcement de la coopération internationale fondée sur le principe de la responsabilité commune et partagée

78. Conformément à l'engagement pris dans la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, selon lequel l'accent serait mis sur l'exécution des engagements existants, l'ONUDC a organisé des ateliers de mise en œuvre pour faire mieux connaître les engagements politiques existants, notamment les dispositions du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, afin de faciliter la détermination des besoins d'assistance technique et l'auto-évaluation des progrès accomplis à l'échelle nationale dans la réalisation des engagements. Ces nouveaux ateliers tirent parti de l'expérience acquise lors des ateliers nationaux sur l'application du document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, tenus de mai 2017 à décembre 2018 en Bolivie (État plurinational de), aux Fidji, à Trinité-et-Tobago et au Pakistan. Outre le site Web de la Commission consacré à la suite donnée à la trentième session extraordinaire ((www.ungass2016.org), l'ONUDC a continué de mettre à jour le portail de bonnes pratiques (www.postungass2016.org) afin de recenser et de mettre en commun les informations précieuses recueillies dans le cadre du processus de suivi et des sessions thématiques de la Commission.

79. En 2019, pour contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030, la Commission des stupéfiants a présenté sa contribution annuelle de fond sur le thème « Donner des moyens d'action aux populations et assurer l'inclusion et l'égalité », pour examen au forum politique de haut niveau pour le développement durable³.

80. La Commission des stupéfiants a continué de resserrer sa coopération horizontale avec d'autres commissions techniques du Conseil économique et social, dont la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, la Commission de la condition de la femme et la Commission de statistique. En collaboration avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, elle a participé en mars 2019, avant sa soixante-deuxième session, à un dialogue interactif de haut niveau sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing organisé pendant la soixante-troisième session de la Commission de la condition de la femme.

81. Une table ronde sur le thème « Transformer nos sociétés pour les rendre viables et résilientes » a eu lieu juste avant le forum politique de haut niveau sur le développement durable qui s'est tenu en juillet 2018. Les présidents et membres de la Commission des stupéfiants, de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la Commission de statistique, de la Commission de la science et de la technique au service du développement, et du Forum des Nations Unies sur les forêts y ont examiné comment leurs commissions pouvaient contribuer conjointement à la réalisation des objectifs de développement durable, dans le cadre de leurs mandats et domaines de compétence respectifs.

G. Développement alternatif ; coopération régionale, interrégionale et internationale aux fins d'une politique équilibrée de contrôle des drogues axée sur le développement ; résolution des problèmes socioéconomiques

1. Aspects socioéconomiques et développement alternatif

82. L'ONUDC a poursuivi ses recherches sur les liens entre les cultures illicites et le développement durable, la paix et la stabilité, en utilisant des indicateurs pertinents,

³ Les contributions de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 sont disponibles (en anglais) à l'adresse : www.unodc.org/unodc/en/commissions/commissions-2030.html.

conformément aux objectifs de développement durable. Les enquêtes socioéconomiques réalisées dans différents pays où il existe des cultures illicites montrent que l'existence d'infrastructures et de services joue un rôle important dans les cultures illicites et que des facteurs tels que les inégalités de revenus, l'insécurité alimentaire, une gouvernance défaillante et l'insécurité, sont à la fois les causes et les conséquences de la culture illicite. Une étude approfondie sur le nombre de foyers participant à la culture du cocaïer et du pavot à opium, ainsi que sur les bénéficiaires des interventions de développement alternatif, est en cours.

83. Lors de ses interventions sur le terrain en Afghanistan, en Bolivie (État plurinational de), en Colombie, au Myanmar, au Pérou et en République démocratique populaire lao, l'ONUDC a renforcé son action auprès du secteur privé, identifiant ainsi des marchés pouvant offrir aux petits agriculteurs des moyens de subsistance afin de réduire leur dépendance vis-à-vis des cultures illicites. Cette action s'appuie sur le modèle proposé par l'ONUDC, qui encourage la succession en bon ordre des interventions d'éradication et de développement, comme indiqué dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, afin d'assurer la création de conditions favorables aux investissements et le renforcement des coopératives d'agriculteurs.

84. Les considérations environnementales sont un élément fondamental des programmes de développement alternatif de l'ONUDC, l'utilisation et la gestion durables des forêts et des produits forestiers faisant partie intégrante des discussions avec les communautés et étant prises en compte dans la conception et l'exécution des programmes.

2. Coopération technique et financière en faveur de politiques globales et équilibrées de contrôle des drogues axées sur le développement et de solutions économiques de remplacement viables

85. Les interventions de développement alternatif de l'ONUDC continuent d'être axées sur la lutte contre les facteurs sociaux et économiques qui favorisent la culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et du cannabis. Les programmes sur le terrain sont conçus et mis en œuvre sur la base d'évaluations détaillées du statut socioéconomique des ménages et du potentiel offert par les marchés. Un financement et une coopération durables à tous les niveaux sont essentiels pour répondre aux attentes des communautés et des donateurs et aux besoins connexes.

86. Un appui financier supplémentaire pour compléter l'assistance technique assurée par le secteur privé a été fourni au projet de pays de l'ONUDC pour le Myanmar, ce qui a permis d'améliorer l'accès au marché du café produit dans le cadre des programmes de développement alternatif. Un financement à plus long terme est nécessaire pour garantir l'élaboration de politiques durables et la poursuite des interventions sur le terrain.

87. Afin d'accroître et de démontrer l'efficacité des interventions, l'ONUDC a réalisé des enquêtes de référence et des évaluations des besoins pour trois projets de développement alternatif qu'il mène avec le PNUD en Afghanistan, ce qui a permis de réaliser une étude d'impact valable d'un point de vue statistique.

V. Gouvernance et situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

1. Travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

88. Le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC a continué de jouer un rôle important en servant de cadre à des échanges de vues sur différents

sujets, tels que les questions stratégiques et budgétaires, l'évaluation, le contrôle, l'élaboration et l'exécution des programmes, la situation financière de l'ONUDC, le renforcement de la gestion des ressources humaines et la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les pratiques, politiques et programmes de l'ONUDC.

2. Planification stratégique

89. Conformément à la réforme de la gestion du système des Nations Unies, l'ONUDC a mis en œuvre l'initiative visant à rationaliser la planification et la budgétisation des programmes à l'échelle du Secrétariat. À partir de 2020, le nouveau document sur les programmes et leurs résultats présentera les travaux de l'organisation sur une période de trois ans et contiendra les résultats obtenus en 2018 et ceux attendus en 2020, conformément aux enseignements et aux recommandations découlant des évaluations antérieures. En outre, l'ONUDC s'emploie à renforcer les systèmes administratifs en vue d'une prestation plus efficace et pragmatique des services de coopération technique et d'appui normatif.

90. L'ONUDC a continué de promouvoir une gestion axée sur les résultats pour mettre en évidence les liens entre ses travaux et la mise en œuvre du Programme 2030. En 2018, il a publié un nouveau manuel sur la gestion axée sur les résultats, pour soutenir une nouvelle génération de programmes adaptés aux priorités des États Membres en matière de développement, conformément à la réforme du système des Nations Unies pour le développement.

3. Programmation intégrée

91. L'ONUDC met en œuvre la réforme actuelle du système des Nations Unies pour le développement qui encourage les partenariats solides sur le terrain et les programmes conjoints avec d'autres entités des Nations Unies. L'Office a élargi l'assistance technique qu'il fournit dans le cadre de programmes mondiaux et régionaux et de programmes de pays intégrés. Au moment de l'élaboration du présent document, 17 programmes régionaux et programmes de pays étaient en cours d'exécution, et plusieurs en étaient à leur deuxième cycle, couvrant la période allant jusqu'en 2021. La portée de plusieurs programmes mondiaux gérés centralement à Vienne a été élargie et de nouvelles activités sur le terrain ont été élaborées et mises en œuvre, en collaboration avec les bureaux extérieurs de l'ONUDC. En 2018, un nouveau programme régional est devenu opérationnel en Asie du Sud et deux nouveaux programmes mondiaux ont été lancés (sur la criminalité maritime et les mesures de justice pénale prises pour faire face à la violence à l'égard des femmes).

4. Activités d'évaluation

92. Dans le contexte des réformes du système des Nations Unies et au vu de la complexité de la lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme, la demande d'évaluations visant à éclairer le dialogue politique et la prise de décisions est en hausse. L'ONUDC y répond en procédant à des évaluations stratégiques indépendantes. Sont évalués notamment des programmes de recherche mondiaux, l'assistance aux services de détection et de répression en Asie centrale, le mécanisme de gouvernance intégrée en matière de sécurité intérieure dans les Balkans occidentaux, le programme régional pour l'Asie du Sud-Est et les programmes de développement alternatif en Colombie.

93. En outre, l'ONUDC investit dans des systèmes informatiques novateurs (tels que Unite Evaluation) pour répondre à la demande de résultats d'évaluation consolidés concernant les objectifs de développement durable, encourage les partenariats et œuvre en faveur du renforcement des capacités d'évaluation, conformément aux directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

5. Levées de fonds et initiatives de coopération avec le secteur privé

94. Avec un certain nombre de donateurs, le dialogue s'est transformé en débat politique structuré au niveau des capitales. Cette approche a permis d'accroître le nombre de parties prenantes nationales intéressées par les domaines d'activité de l'ONUDC et témoigne d'un soutien solide et sans faille. Environ 300 millions de dollars ont été mobilisés en 2018.

95. L'ONUDC renforce son action auprès du secteur privé dans le but de forger des partenariats bénéfiques à toutes les parties en ciblant les organismes-cadres que sont les chambres de commerce et d'industrie et les associations professionnelles.

6. Situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

96. L'ONUDC prend une part active aux différents volets des réformes de l'ONU, notamment la réforme du système des Nations Unies pour le développement et la réforme de la gestion.

97. En dépit des efforts visant à augmenter les levées de fonds et les partenariats, la situation financière de l'ONUDC demeure précaire. La diminution des fonds non préaffectés se poursuit et l'on prévoit que les recettes à des fins générales ne devraient plus représenter que 1,0 % des recettes totales pour l'exercice biennal 2018-2019. Le faible montant des fonds non préaffectés ou alloués à des fins génériques compte parmi les principales difficultés que l'Office, ainsi fragilisé dans ses fonctions de gestionnaire, de coordonnateur et d'organe normatif, doit surmonter pour exécuter efficacement ses mandats et ses programmes. L'ONUDC continue de compter sur l'appui des États Membres pour faire en sorte que les activités au titre des fonds à des fins générales bénéficient d'un financement prévisible.

98. Les dépenses d'exécution des programmes de l'ONUDC devraient passer de 450,4 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 2016-2017 à 648,9 millions de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019, ce qui représente une augmentation de 44,1 %. L'augmentation du volume des activités de l'ONUDC est principalement imputable à l'expansion des programmes offrant des moyens de subsistance alternatifs en Colombie ; à la mise en œuvre de la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public ; au développement alternatif en Afghanistan et aux mesures de lutte contre le terrorisme au Pakistan.

VI. Observations finales

99. Dans la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, les États Membres se sont engagés à accélérer l'exécution des engagements politiques existants, y compris ceux contenus dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale. L'ONU est prête à aider les États Membres à élaborer et à mener des actions véritablement équilibrées, globales, intégrées, fondées sur des données factuelles, axées sur les droits de la personne, orientées vers le développement et durables pour faire face au problème mondial de la drogue, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Je suis convaincu qu'ensemble, nous pouvons réduire l'offre et la demande, protéger la santé et les droits de la personne et contribuer au développement durable, comme prévu dans le document final de la trentième session extraordinaire.

100. J'appelle les États Membres à faire progresser la mise en œuvre des engagements pris ces dix dernières années, notamment ceux qui figurent dans la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, dans

la Déclaration ministérielle conjointe issue de l'examen de haut niveau auquel la Commission des stupéfiants a procédé en 2014 sur l'application par les États Membres de la Déclaration politique et du Plan d'action susmentionnés, ainsi que dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale, conformément à la Déclaration ministérielle sur le renforcement des actions que nous menons aux niveaux national, régional et international, pour accélérer la mise en œuvre de nos engagements communs à aborder et combattre le problème mondial de la drogue, et à renforcer les travaux de la Commission des stupéfiants, organe directeur des Nations Unies responsable au premier chef des questions de contrôle des drogues, en vue d'accélérer les progrès accomplis dans la lutte contre le problème mondial de la drogue d'une manière globale, car l'expérience nous a montré qu'on obtenait ainsi les meilleurs résultats.

101. J'ai décidé de créer une équipe spéciale interinstitutions composée d'entités intéressées du système des Nations Unies, sous la direction de l'ONUDC et dans le cadre du Comité exécutif du Secrétaire général, chargée de définir les mesures à prendre pour mettre en pratique la position commune des Nations Unies et, en particulier, d'assurer la coopération et la coordination dans la recherche, la collecte et l'analyse des données dans l'ensemble du système afin d'aider au mieux les États Membres à prendre des décisions éclairées et fondées sur des données factuelles pour relever les défis liés aux drogues.

102. Les politiques en matière de drogues ont une incidence directe sur la vie des populations, et nous devons veiller à ce que toutes les voix soient entendues et que tous les points de vue soient pris en compte. Pour relever conjointement les défis auxquels doit faire face la communauté internationale, je prie instamment les États Membres de fournir à l'ONUDC des ressources suffisantes, prévisibles et stables, pour lui permettre d'exécuter de manière durable les tâches qui lui ont été confiées et de répondre efficacement à la demande croissante d'assistance technique et d'aide au renforcement des capacités dans le cadre du système multilatéral, en étroite coordination avec les pays partenaires et toutes les autres parties prenantes concernées au sein du système des Nations Unies et en dehors, aux niveaux national, régional et international, ainsi que de renforcer le principe de responsabilité, l'évaluation et la formation.
